

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NORD BASSE-TERRE

POINTE-NOIRE / DESHAIES / SAINTE-ROSE / LAMENTIN / PETIT-BOURG/GOYAVE

PROCES VERBAL CONSEIL COMMUNAUTAIRE N°2023/04
SEANCE DU 29 JUIN 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-neuf juin, à dix huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Nord Basse-Terre s'est assemblé à la salle de délibérations de la commune de Lamentin sous la présidence du Président Guy Losbar

Présents : Guy LOSBAR - Adrien BARON - Ferdy LOUISY - Camille ELISABETH - Nestor LUCE - Daniel PETRIS - Yolande BOURGUIGNON - Roselise FAMIBELLE - Patricia ELUSUE - Kitty DELVER - Edmée MAURIELLO - David NEBOR - Ephrem GLORIEUX - Philippe DEZAC - Didier MARICEL - Clara RIGAH - Jocelyn SAPOTILLE - Henri JOTHAM - Bruno FELICIANNE - Ginette VEROIX - Henri YACOU- Jean-Paul TRIVIAUX FRENET - Gilbert ROUYARD

Procuration : Joel HILAIRE représenté par Jean-Paul TRIVIAUX FRENET

Absent excusé : Benjamin GRACCHUS

Absents : Fauvert SAVAN - Philippe MORVAN - Cynthia CHAPOULIE Bernard ABDOUL MANINROUDINE - Sylvie DAGONIA - Rémy SENNEVILLE - Josy ALEXIS - Line LAGUERRE - Augustin KANCEL - Annick ABELA - Liliane MAXIMIN-BAJAZET - Christian JEAN-CHARLES Laura GUEPPOIS - MARC-MATHIASIN Jeanny - Jocelyne UNIMON - Jacqueline LOLIA - Magalie SALIBUR -

Le Président ouvre la séance en saluant les conseillers communautaires et procède à l'appel.

La parole est, ensuite, cédée au maire de Lamentin, Jocelyn Sapotille.

Jocelyn Sapotille remercie le Président et salue les conseillers. C'est un plaisir pour lui de recevoir le conseil communautaire. Il souhaite de bons travaux et que l'esprit communautaire puisse s'installer.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conseillers communautaires présents formant la majorité des membres titulaires en exercice, ont procédé immédiatement à l'ouverture de la session.

Secrétaire de séance : Bruno Felicianne

Le Président demande au conseil l'autorisation de modifier l'ordre du jour en y ajoutant un point supplémentaire à savoir attribution d'une subvention à l'association Anasa.

Le Conseil après en avoir délibéré approuve à l'unanimité cette modification.

Le Président appelle les affaires comme suit :

1. Affaire 1 : Approbation du procès-verbal du 19 mai 2023,

Affaire présentée par le Président

Pas d'observation

Le Conseil après avoir délibéré approuve à l'unanimité

Affaire 2 : Modification de la délibération n° 5 en date du 28 décembre 2021 relative à l'approbation du projet « modernisation de la déchèterie de Deshaies » et de son plan de financement,

Affaire présentée par Nadège Francis

Pas d'observation

Le Conseil après avoir délibéré approuve à l'unanimité

Affaire 3 : Modification de la délibération n° 4 en date du 26 mai 2021 relative à l'actualisation des plans de financement des projets communautaires/demande de subvention au titre du React-Eu,

Affaire présentée par Nadège Francis

Pas d'observation

Le Conseil après avoir délibéré approuve à l'unanimité

Affaire 4 : Modification de la délibération n° 12 en date du 28 décembre 2021 relative à l'approbation du projet « mise en sécurité et réhabilitation de la base nautique de Petit-Bourg »,

Affaire présentée par Nadège Francis

Pas d'observation

Le Conseil après avoir délibéré approuve à l'unanimité

Affaire 5 : Mandat spécial des élus,

Affaire présentée par Patricia Galbas

Le Président précise qu'il ne s'est pas rendu à Bruxelles.

Patricia Galbas : « Les dépenses sont engagées. Si on arrive à se faire rembourser. Mais si on n'arrive pas à se faire rembourser il faudra payer. Le fait de voter ne veut pas dire que l'on va les présenter en paiement. C'est une mesure de prudence ».

Le Conseil après délibérer approuve à l'unanimité

Affaire 6 : Délibération modificative relative à la composition de la CLETC,

Affaire présentée par le DGS

Pas d'observation.

Le Conseil après avoir délibéré approuve à l'unanimité cette modification et nomme Fauvert Savan comme membre

7 : Démolition secteurs Bovis et Bel Air Petit-Bourg,

Affaire présentée par Patricia Galbas

Pas d'observation.

Le Conseil après avoir délibéré approuve à l'unanimité

Affaire 8 : Plan intercommunal de lutte contre l'habitat indigne,

Affaire présentée par Elie Lafages

Arrivée Gilbert Rouyard

Le Président : « Quel sera le délai ? ».

Elie Lafages : « Le délai d'études est entre six mois. Sachant que nous avons commencé avec le Cabinet Urbis qui a eu le marché. Toutes les communes ont été identifiées. Nous avons fait une réunion avec l'ensemble des référents des communes avec les services de la Deal. Il faut voir ensuite avec les collectivités majeures, monter un comité technique pour prendre les décisions ».

Jocelyne Bourguignon : « Il y aura-t-il des critères pour définir l'habitat indigne pour sélectionner les habitations. Sur tout le territoire de la CANBT il y aura un diagnostic pour constater les habitations indignes. Cela sera financé à 100% ?

Elie Lafages : « L'étude sera financée. Il y a trois sortes d'habitat indigne. On parle de confortabilité, cela peut être la maison de monsieur tout le monde par rapport à une problématique quelconque. Les maisons vétustes concernent les bailleurs et les locataires. Après l'habitat indigne c'est toutes les maisons construites par nos parents ou les normes n'étaient pas respectées. On parle de dégradation. L'étude permettra d'identifier les maisons. Ensuite il y aura un diagnostic maison pour constater l'état de dégradabilité. Le public concerné ce sont les plus vulnérables. Cela veut dire qu'il y a une misère sociale aussi. Le comité de pilotage permettra de réunir les financeurs. On sait qu'au niveau du Département, de la Région, et de l'Etat il y a des aides. Pour finir on est déjà à 6 670 logements dégradés pour 23 000 ménages ».

Ginette Veroix : « Peut-on avoir la liste par commune membre ? ».

Elie Lafages : « La répartition par commune est faite par le Cabinet Urbis. La répartition se fera par quartier. Nous avons eu une réunion récemment sur le Lamentin ».

Le Président : « 23 000 il me semble qu'il y a plus de ménages ».

Elie Lafages : « Ce sont les chiffres 2021 de la Deal ».

Le Président : « Si je me rappelle il y avait 11 000 foyers à Petit-Bourg, 4 000 à Goyave, entre 8 000 et 10 000 à Sainte-Rose ».

Henri Yacou : « C'était quand avec les référents des communes ?

Elie Lafages : « C'était une réunion à l'initiative de la Déal. Nous étions invités au même titre que les communes. La Déal met en place l'observatoire de l'habitat. Le diagnostic Pili viendra enrichir avec les documents stratégiques l'orientation que l'on voudra donner à l'équilibre de l'habitat sur le Nord Basse-Terre ».

Henri Yacou : « Je n'ai pas souvenir d'avoir été informé d'une enquête de la Deal. Je voudrais me rassurer. Les compétences de l'habitat sont bien dévolues à la CANBT. Je ne peux pas penser qu'on laisse la Déal pour une telle entreprise. Que la Déal participe, qu'il donne les éléments mais nous par l'intermédiaire des CCAS et avec les derniers éléments climatiques on a heureusement la connaissance des habitats insalubres. Je pense qu'il faut que l'on soit attentif à la participation de la commune à cet inventaire. Parce que derrière si on loupe certaine personne cela va être à nous de recevoir les critiques ».

Le Président : « C'est une compétence partagée parce que le Département également intervient. Ce sera l'occasion de faire un point concernant cette compétence ».

Elie Lafages : « Pour information, le 28 avril monsieur Dezac et moi avons participé à la préfecture où le préfet a mis en place le Pôle indigne de habitat avec le Département, la Région et le procureur pour le pouvoir de police en cas de délinquance ».

Le Conseil après avoir délibéré valide à l'unanimité

Affaire 9 : Engagement de la CANBT au projet « TERRITOIRES ZERO CHOMEUR DE LONGUE DUREE »,

Affaire présentée par Camille Pelage

Philippe Dezac : « A-t-on les entreprises sur le territoire pour un territoire zéro chômeur ».

Camille Pelage : « L'initiative de territoire zéro chômeur de longue durée est une réponse à un appel à projet au niveau national. L'Etat encourage la création d'entreprises. Il y a toute une série d'activités qui est aujourd'hui peu rémunératrice pour les entreprises ordinaires et accompagnées. Il y a un traitement social du chômage on le voit avec le Département avec les mesures d'accompagnement. L'Etat veut faire remonter les services non pourvus alors qu'il y a un besoin. Le but des entreprises à but d'emploi c'est remplir ces cases pour permettre à des chômeurs de trouver une activité. Il y a vraiment une initiative d'animation des territoires. De mettre tous les acteurs en réseau pour atteindre l'objectif zéro chômeur. Cela concerne les chômeurs de plus de deux ans ».

Gérard Proto : « C'est une démarche qui a été initiée par la ville de Sainte-Rose. L'idée est de faire profiter toutes les communes de cette dynamique communautaire ».

Philippe Dezac : « Sainte-Rose a initié et on veut étendre au territoire. Comment cela se passe t-il à Sainte-Rose ».

Henri Yacou : « C'est une mesure importante. On a pris l'initiative de cette action. Cela devrait s'étendre à l'ensemble. Sainte-Rose ne peut pas s'engager tout seul. Car derrière ce sont des notions de développement économique. On ne peut s'engager tout seul dans cette démarche. Après la personne pourra être embauché dans une commune du territoire. On est dans le processus. Je voudrais rappeler quelque chose que certain connaissent. A l'époque on avait des gens qui coupaient de l'herbe au bord des routes. Cela s'appelait à l'époque le fonds de chômage. C'est à peu près le même esprit. Lorsque l'on demande à une entreprise de nous faire un prévisionnel, on n'aura jamais suffisamment de financement pour s'assurer que si on veut couper l'herbe en janvier il ne faudra pas le refaire en février. C'est cela le problème. Il y a des secteurs ou il n'y a pas encore d'entreprises par exemple avec le territoire bleu d'avenir il y a des métiers liés à la mer qui ne sont même pas connus. S'il faut faire quelque chose ce sera aussi dans cette direction. On n'est pas encore à zéro chômeur à Sainte-Rose.

Nestor Luce : « Sainte-Rose a candidaté. Le dossier est en cours d'instruction au niveau du ministère du travail. La délibération sera prise prochainement ».

Camille Pelage : « Le Président de la commission développement économique est de Sainte-Rose. Au lieu de faire une action au niveau communal il s'agit d'une activité économique pouvant agir sur l'ensemble du territoire. Ce qui était expérimental à Sainte-Rose devient un projet communautaire ».

Conseil après avoir délibéré approuve à l'unanimité et désigne Adrien Baron comme chef de projet et Roselyse Famibelle suppléante.

Affaire 10 : Adhésion de la CANBT à la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (Scic) OdysSEA, et adhésion en qualité de membre de droit au Lab'Iles de Guadeloupe – Pôle Territorial de Coopération Économique (PTCE),

Affaire présentée par Camille Pelage

Ferdy Louisy : « Les 630 000 euros représentent quoi ».

Camille Pelage : « Aujourd'hui c'est l'adhésion au dispositif pour répondre à l'appel à projet. Cela peut conduire à la modification du PPI ou il y a un volume d'investissement. Pour l'instant on ne peut pas parler de cela. Puisque l'entièreté du projet inclus un volet assez important d'ingénierie pour modifier le PPI ».

Le Président : « Les 630 000 c'est à titre indicatif. Si tous les projets étaient à réaliser cela nécessiterait 630 000 € d'ingénierie et nous aurons à financer 20% ».

Henri Yacou : « L'adhésion c'est une chose. Après il faut se battre pour rentrer dans la gouvernance de cette société coopérative. Il faut faire attention. Manifestement les gens ont compris qu'il y avait un enjeu en termes d'avenir économique. Il faut se battre pour être dans la gouvernance. Cela risque de nous dépasser si on n'a pas de prise sur les décisions. Gourbeyre et Trois-Rivières sont dans la même démarche que Sainte-Rose ».

Le Conseil après avoir délibéré approuve à l'unanimité l'adhésion et désigne Adrien Baron comme chef de projets.

Affaire 11 : Candidature de la CANBT à l'appel projet régional LEADER 2023-2027,

Affaire présentée par Camille Pelage

Camille Pelage : « Ces appels à projets ont été lancés tardivement. Il faut écrire un projet. »

Le Conseil après avoir délibéré approuve à l'unanimité et désigne Adrien Baron comme Président du comité de programmation.

Affaire 12 : Programme d'activités et convention d'objectifs et de moyens de l'Office de Tourisme.

Affaire présentée par Roselyse Famibelle

Henri Yacou : « Dans tous ces objectifs, l'office va faire un éventaire de tout ce qui est patrimoine. Je crois que cela serait intéressant de le mettre. Je ne vois pas comment on peut définir une stratégie si on ne sait pas exactement dans les six communes qu'est ce qui a comme objet touristique. Il y a une zone à Sainte-Rose qui sont connus que par les sainte-rosiens. Et qui sont souvent découverts par des personnes qui ne sont pas de la Guadeloupe. Il ne faut pas que cela parte dans tous les sens. Il faut que l'on ait un vrai produit touristique du Nord Basse-Terre ».

Camille Pelage : « Cette convention nous permet de lancer et de recruter du personnel. Il y a beaucoup de chose à faire pendant les six mois qui restent. Faire en sorte qu'il y ait une administration qui fonctionne. Sur cette thématique il y a déjà des fonds de dossier fait par les frères Hoton. Il faudra compléter cette étude. Il y a un dossier sur la stratégie touristique dans le Nord Basse-Terre ».

Le Conseil après délibérer valide à l'unanimité la convention d'objectif

Affaire 13 : Traditour

Affaire présentée par Luce Nestor

Nestor Luce : « Il faut reconnaître que notre territoire à le plus d'équipage. Nous avons un équipage qui a sollicité un accompagnement logistique notamment pour le transport du canot ».

Gérard Proto : « Il y a une étape Port Louis Petit-Bourg pour lequel un équipage demande le transport du canot ».

Le Conseil après délibérer autorise à l'unanimité la subvention à l'association

L'ordre du jour étant épuisé. Le Président lève la séance.